Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique de Grand Paris Sud Est Avenir

L'article 47 de la « Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » rend obligatoire à tout service de communication en ligne d'être accessible à tous. Cette obligation vise à permettre à chaque citoyen d'accéder facilement aux informations et aux services numériques, sans distinction liée à ses capacités.

Dans ce cadre, la loi impose aux structures publiques la mise en ligne d'un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique couvrant une période de trois ans. Ce document a pour rôle d'informer le public sur les actions et les moyens engagés pour rendre les sites et applications accessibles à tous, et notamment pour assurer leur conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité de Grand Paris Sud Est Avenir concerne les sites suivants : sudestavenir.fr, mediatheques.sudestavenir.fr, sima.sudestavenir.fr, lesimprobables.sudestavenir.fr, noirsurormesson.gpsea.fr, enpoche.org, observatoire.sudestavenir.fr, ida.gpsea.fr, urbanhealth.fr et s'applique également aux communications réalisées sur les réseaux sociaux.

Le schéma pluriannuel de GPSEA est construit autour de 4 axes qui structureront l'action de GPSEA pour les trois années couvertes. Ces axes seront déclinés concrètement dans les plans d'actions annuels. Ces quarte axes sont les suivants :

1. Mesurer l'accessibilité de ses sites : état des lieux initial et contrôles ultérieurs
 a. Réaliser des audits initiaux de l'ensemble des sites internet de la collectivité et analyser les pratiques de création de contenu sur les réseaux sociaux
 b. Effectuer des contrôles périodiques sur le niveau d'accessibilité après la mise en œuvre de modifications majeures
2. Former les agents pour adopter les bonnes pratiques en matière d'accessibilité numérique
 a. Identifier les agents à former (rédacteurs et administrateurs) et leurs besoins de formation
 b. Mettre en œuvre les actions de formation initiale
3. Réviser les sites existants pour en améliorer l'accessibilité, tant en matière de contenu que de structure
 a. Sur la base des audits, corriger les défauts d'accessibilité par ordre de priorité défini en fonction de leur caractère plus ou moins bloquant, de l'audience de la page et de la faisabilité technique et financière de la correction.
 b. Prendre en compte les retours utilisateurs
4. Appliquer les bonnes pratiques pour la production et la mise en ligne de sites ou de contenus nouveaux
 a. Inclure l'accessibilité dans tous les marchés publics numériques
 b. Appliquer des bonnes pratiques au quotidien sur les sites, les RS et les NL
 c. Organiser des points semestriels sur les pratiques des rédacteurs pour une amélioration continue et détecter d'éventuels besoins de formation complémentaire

Plan annuel fin 2025-fin 2026

Action	Etat d'avancement
Réalisation de l'audit d'accessibilité de sudestavenir.fr	Fait
Réalisation de l'audit d'accessibilité de mediatheques.sudestavenir.fr	Fait
Publication de la déclaration d'accessibilité pour sudestavenir.fr et mediatheques.sudestavenir.fr	Fait
Intégration de clauses RGAA dans les nouveaux marchés publics pour des prestations numériques (fourniture d'un audit RGAA de leur solution par les candidats à l'appel d'offre et signature par le titulaire d'une annexe dans laquelle il reconnaît que sa solution doit respecter le RGAA en vigueur)	Fait
Rédaction et publication du schéma pluriannuel d'accessibilité de la collectivité	Fait
Désignation d'un référent accessibilité numérique et organisation du droit à la compensation	En cours
Se rapprocher du SRU pour toute demande d'informations	
Mise en place d'une adresse email référente sur les problèmes d'accessibilité	
Recensement des agents concernés (administrateurs et contributeurs des sites et réseaux sociaux) et des besoins de formation	En cours
Tenue du premier cycle de formations	
Définition des corrections prioritaires pour l'année à apporter sur suedestavenir.fr et mediatheques.sudestavenir.fr	Fait
Réalisation des corrections prioritaires (un tableau récapitulatif sera publié en fin d'année 2026)	En cours
Contrôles périodiques aléatoires de l'accessibilité (vérification du niveau d'accessibilité de 10 à 20 nouveaux contenus créés depuis le précédent contrôle) – Outils à identifier pour automatiser et fiabiliser les contrôles	
Réalisation de l'audit d'accessibilité des sites lesimprobables.sudestavenir.fr et noirsurormesson.gpsea.fr	